

Achats hospitaliers innovants, présentation du rapport

Jean-Lou **BLACHIER**, Médiateur national des marchés publics



FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE UN VRAI MOTEUR DE CROISSANCE DES ACHATS HOSPITALIERS INNOVANTS

Jean-Lou Blachier – Médiateur national des Marchés publics

Constat : les difficultés des entreprises pour accéder à la commande publique

- Un très faible accès à la commande publique des PME de croissance innovantes du secteur
- Une insuffisante connaissance des procédures de la commande publique de la part des PME innovantes du secteur
- Complexité des procédures perçue comme un frein par les PME de croissance innovantes à l'accès des marchés publics
- Prudence des acheteurs publics à l'égard du financement des technologies médicales innovantes
- Un dispositif public de soutien et de financement adapté mais insuffisamment connu des PME innovantes du secteur

Accompagner l'innovation dans la santé en mobilisant l'achat public

- Mobiliser les acteurs de la filière santé (acheteurs publics, entreprises) sur les enjeux de l'innovation en terme économique, industriel et de sante publique d'un marché à fort potentiel de croissance
- Simplifier les procédures de passation des marchés publics pour faciliter l'accès aux PME innovantes
- Promouvoir la création d'une plateforme nationale unique pour les achats publics innovants santé
- Favoriser la mise en place d'un guichet unique sur les dispositifs de soutien à l'innovation dans la santé
- Communiquer sur la diffusion et la valorisation des bonnes pratiques en matière d'innovation dans la filière santé

Quatre axes de travail

- **AXE 1** : Améliorer l'information des entreprises innovantes en santé pour faciliter leur accès à la commande publique
- **AXE 2** : Conforter les instruments d'une politique publique de l'innovation en santé pour accompagner l'émergence et la croissance des entreprises
- **AXE 3** : Des modalités innovantes d'achat pour une commande publique performante
- **AXE 4** : Impliquer pleinement les acheteurs publics hospitaliers

Axe 1 : Améliorer l'information des entreprises innovantes en santé pour faciliter leur accès à la commande publique

- Créer une plateforme nationale de l'achat public innovant en santé
- S'appuyer sur un référent innovation, interlocuteur privilégié au sein du réseau des Ambassadeurs des marchés publics
- Elaborer une cartographie de l'ensemble des mesures et dispositifs de soutien et d'accompagnements des achats publics et la rendre accessible via la plateforme (cf 1) et le référent innovation (cf 2).
- Organiser une conférence annuelle sur les achats publics innovants en santé

AXE 2 : Conforter les instruments d'une politique publique de l'innovation en santé pour accompagner l'émergence et la croissance des entreprises

- Mettre en place un parcours jalonné et accéléré d'accompagnement administratif, réglementaire, financier des entreprises innovantes en santé
- Consolider dans la durée le soutien financier à l'innovation pour faciliter le passage du développement à la mise effective sur le marché via un raccourcissement des délais d'obtention d'un code de remboursement.
- Amener les grands établissements publics hospitaliers à s'impliquer davantage dans l'émergence et la croissance des entreprises innovantes en santé par la signature d'une convention commande publique individualisée dans le cadre des 2% d'achats innovants ciblée sur les technologies médicales.

AXE 3 : Des modalités innovantes d'achat pour une commande publique performante

- Promouvoir le partenariat d'innovation, nouvel instrument introduit par les directives européennes du 28 mars 2014 et le décret du 26 septembre 2014.
- Développer un dossier de référencement unifié comme axe de simplification pour l'accès des entreprises aux appels d'offres hospitaliers.
- Mettre en place un dispositif spécifique, ciblé sur les PME innovantes de santé, pour favoriser leur accès aux marchés publics
- Introduire un critère spécifique aux achats médicaux, lié à la santé publique dans les appels d'offre publics en santé, couplé à des mesures de traçabilité et de transparence sur le lieu et les conditions de production dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité.

AXE 4 : Professionnaliser les acheteurs publics

- Flécher les dotations innovations attribuées aux établissements publics hospitaliers en liant leur montant à l'effectivité de leur emploi
- Renforcer la transparence de la commande publique innovante en santé en s'engageant à publier l'ensemble des données sur les marchés publics et les actions en faveur de l'innovation
- Professionnaliser les acheteurs publics en mutualisant les ressources et les compétences, sans pour autant massifier les achats, pour ne pas « étouffer l'innovation »
- Faciliter l'exploitation de toutes les flexibilités offertes par le cadre juridique des marchés publics relativement à la prise en considération de l'innovation en assouplissant la responsabilité pénale des acheteurs.